En séance du Conseil Communal du 14/12/2017 à 20h00 à la Maison communale

Présents : GAILLARD Bernard, Président d'assemblée;
PIETTE Luc, Bourgmestre;
DUMONT Jules, ANCION Michel, FAELES-VAN ROMPU Anne, DEKONINCK Gérard, Echevin(s);
RONDIAT Pierre, Président du CPAS;
MOUTON Yves, ~~BOCART Stéphane~~, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, MAZZIER-MARY Sabrina, MOUVET-PINON Anne, BENOIT-PIRET Isabelle, ~~ROSSOMME David~~, THEUNISSEN Jean, ~~de HEMPTINNE Juan~~, ~~de WOUTERS Stany~~, PLUYMERS Patrick, de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT Claude, Conseiller(s) communal(aux);
SEPTON Françoise, Directrice générale.
Excusés : M.M. D.ROSSOMME, J.de HEMPTINNE et S.de WOUTERS, Conseillers Communaux, absents, sont excusés.

Le Conseil Communal,
En séance publique

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

ARRÊTÉS DE POLICE: RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: de ratifier les arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou par l'Echevin délégué.

BUDGET 2018 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE DENÉE : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: **Art.1er** : Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Remi de Denée, pour l'exercice 2018, voté en séance du Conseil de Fabrique du 29/08/2017, est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales	15.557,07 €
- Dont une intervention communale ordinaire de secours de :	11.780,92 €
Recettes extraordinaire totales	7.303,20 €
- Dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 €
Recettes totales	**22.860,27 €**
Dépenses totales	**22.860,27 €**
Résultat budgétaire	**0 €**

INTERCOMMUNALE IMAJE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du lundi 18 décembre 2017:
1. Modifications des statuts; à l'unanimité.
2. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 19/06/2017; à l'unanimité.
3. Plan Stratégique 2018; à l'unanimité.
4. Budget 2018; à l'unanimité.
5. Indexation participation financière des affiliés; à l'unanimité.
6. Démissions et désignations de représentants à l'assemblée générale; à l'unanimité.
7. Démission et désignation d'un nouvel administrateur; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE INASEP - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 20 décembre 2017:
1. Évaluation du Plan Stratégique 2017-2018-2019 et du plan financier pluriannuel; à l'unanimité.
2. Projet de modification budgétaire 2017 et projet de budget 2018; à l'unanimité.
3. Approbation de la cotisation statutaire 2018; à l'unanimité.

4. Augmentation de capital liée aux activités d'égouttage. Demande de souscription de parts "G" de la SPGE; à l'unanimité.
5. Proposition de modification du Règlement général du Service d'études et adaptation du tarif des missions à partir du 1er janvier 2018; à l'unanimité.
6. Proposition d'approbation du Règlement du Service AGREA-GPAA, de la convention d'affiliation, de la cotisation de 0,75 € et des tarifs à partir du 1er janvier 2018; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE ORES ASSETS - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1 : D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du jeudi 21 décembre 2017:
1. Opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville; à l'unanimité.
2. Affectation des réserves disponibles dédicacées aux 4 communes susvisées; à l'unanimité.
3. Incorporation au capital de réserves indisponibles; à l'unanimité.
Art. 2 : D'approuver le point ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 21 décembre 2017:
1. Plan stratégique; à l'unanimité.
2. Prélèvement sur réserves disponibles; à l'unanimité.
3. Nominations statutaires; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE IDEFIN - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 20 décembre 2017:
1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale de juin 2017; à l'unanimité.
2. Approbation du Plan Stratégique 2018; à l'unanimité.
3. Approbation du Budget 2018; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE AIEM - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE: DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du samedi 16 décembre 2017:
1. Mise en place du Bureau : désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs; à l'unanimité.
2. Évaluation du plan stratégique 2017; à l'unanimité.
3. Plan stratégique 2017-2018-2019; à l'unanimité.
4. Budget 2018; à l'unanimité.
5. Approbation du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Statutaire; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE BEP - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

Attendu que les cinq délégués communaux désignés pour représenter la commune au BEP pour la présente législature sont : M. Michel ANCION, Mme Nathalie GAUX-LAFFINEUR, Mme Isabelle BENOIT-PIRET, M. Patrick PLUYMERS et M. Yves MOUTON;
Attendu qu'aucun de ces délégués n'est disponible pour représenter la commune à la présente assemblée générale et qu'il y a par conséquent lieu de désigner un autre représentant du Conseil communal pour ce faire;
Vu la candidature de Mme Anne FAELES-VAN-ROMPU, Echevine;
DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1 : D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du mardi 19 décembre 2017:
1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale de juin 2017; à l'unanimité.
2. Approbation du Plan Stratégique 2018; à l'unanimité.
3. Approbation du Budget 2018; à l'unanimité.
4. Désignation de Madame Laura Dubois en qualité d'Administratrice représentant le groupe "Communes" en remplacement de Monsieur Benoît Bayenet démissionnaire; à l'unanimité.
5. Désignation de Monsieur Arnaud Gavroy en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Communes" en remplacement de Madame Laurence Dooms démissionnaire; à l'unanimité.

Art 2 : De désigner Mme Anne FAELES-VAN ROMPU, Echevine pour représenter la commune à l'assemblée générale du BEP le 19 décembre 2017 et de la charger de se conformer à la volonté majoritaire exprimée ce jour.

INTERCOMMUNALE BEP EXPANSION ECONOMIQUE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

représenter la commune au BEP pour la présente législature sont : M. Michel ANCION, Mme Nathalie GAUX-LAFFINEUR, Mme Isabelle BENOIT-PIRET, M. Jean THEUNISSEN et M. Yves MOUTON;

Attendu qu'aucun de ces délégués n'est disponible pour représenter la commune à la présente assemblée générale et qu'il y a par conséquent lieu de désigner un autre représentant du Conseil communal pour ce faire;

Vu la candidature de Mme Anne FAELES-VAN-ROMPU, Echevine;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1 : D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du mardi 19 décembre 2017 :

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale de juin 2017; à l'unanimité.
2. Approbation du Plan Stratégique 2018; à l'unanimité.
3. Approbation du Budget 2018; à l'unanimité.

Art. 2 : De désigner Mme Anne FAELES-VAN ROMPU, Echevine pour représenter la commune à l'assemblée générale du BEP Expansion Economique le 19 décembre 2017 et de la charger de se conformer à la volonté majoritaire exprimée ce jour.

INTERCOMMUNALE BEP ENVIRONNEMENT - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du mardi 19 décembre 2017 :

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale de juin 2017; à l'unanimité.
2. Approbation du Plan Stratégique 2018; à l'unanimité.
3. Approbation du Budget 2018; à l'unanimité.

RÉUNION PUBLIQUE, ANNUELLE, CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DU CPAS - SYNTHÈSE : INFORMATION

En vertu de l'article 63 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal en vigueur, le Collège communal donne connaissance de la synthèse de la réunion publique, annuelle, conjointe du Conseil communal et du Conseil du CPAS au Conseil communal, lors de sa plus prochaine séance;

PREND CONNAISSANCE : de ladite synthèse.

CPAS : BUDGET 2018 : APPROBATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: 1° d'approuver le budget de l'exercice 2018 du CPAS comme suit et selon le tableau suivant :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Recettes totales exercice propre	1.730.669,48	0
Dépenses totales exercice propre	1.727.338,05	0
Boni/mali exercice propre	3.331,43	0
Recettes exercices antérieurs	18.092,43	0
Dépenses exercices antérieurs	0	0

Prélèvement en recettes	0	0
Prélèvement en dépenses	0	0
Recettes globales	1.748.761,91	0
Dépenses globales	1.727.338,05	0
Boni/mali global	21.423,86	0

La subvention communale est fixée à 580.000 €.

QUOTE-PART COMMUNALE 2018 - ZONE DE POLICE "HAUTE-MEUSE" : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1 : de marquer son accord pour arrêter la quote-part communale dans le budget 2018 de la zone de police Anhée- Dinant – Hastière- Onhaye – Yvoir au montant de 547.991,24€.

QUOTE-PART COMMUNALE 2018 - ZONE DE SECOURS "DINAPHI" : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1 : de maintenir, pour l'exercice 2018, le pourcentage de 4,11% permettant de calculer le montant de la dotation due par la Commune d'Anhée à la zone de secours DINAPHI et de marquer son accord pour arrêter la quote-part communale dans le budget 2018 de la zone de secours DINAPHI au montant de 375.026,29 €.

RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE EN 2017

Le Conseil Communal;

PREND ACTE : du rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune en 2017 tel qu'arrêté par le Collège communal.

SUBSIDES COMMUNAUX POUR 2018 : DÉCISIONS

Vu la liste des subsides présentée;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et en particulier les articles L1122-30 et L 3331-1 et suivants;

DECIDE, A L'UNANIMITE: de marquer son accord pour l'octroi en 2018 des subsides communaux suivants; ceci à l'exception du subside repris au 780/332-02 TV communautaire - Ma Télé : 8.646,18€ voté par 11 voix POUR, 3 voix CONTRE (M. MOUTON, M. THEUNISSEN et M. PLUYMERS) et 1 abstention (M. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT).

Article Budgétaire	Libellé	Budget 2018
152/332-01	Association Maires pour la Paix Campagne vision 2020	300,00 €
164/124-02	Contribution dans les frais de fonct. du projet ferme-école au Burkina Faso	3.250,00 €
331/332-01	Subvention Protection des Animaux (SAPAD Florennes)	1.072,50 €
523/332-02	Subvention Maredret Village Artisanal ASBL	2.500,00 €
523/435-01	Contribution frais personnel ASBL Maredret Village Artisanal	12.500,00 €
561/332-02	Subside S.I. Anhée pour frais propagande touristique	2.500,00 €
561/435-01	Contribution frais personnel S.I. Anhée	12.500,00 €
56100/332-02	ASBL Maison du Tourisme de la Haute-Meuse Dinantaise versement de la taxe de séjour (50%)	9.000,00 €

562/43502-01	Contribution ASBL Plus Beaux Villages de Wallonie	1.485,00 €
761/332-02	ASBL Les activités jeunesse de l'entité d'Anhée	
	- ANHEE : Comité plaine de jeux	1.859,20 €
	- BIOUL : Comité plaine de jeux	1.859,20 €
	- DENEE : Comité plaine de jeux	1.859,20 €
762/331-01	Organisme de loisirs : Noces d'or, diamant, brillant (40x)	5.000,00 €
762/332-02	ASBL Centre Culturel Régional de Dinant	1.787,50 €
76201/332-02	Subside Conseil Culturel d'Anhée	2.500,00 €
763/331-01	ASBL Les Territoires de la Mémoire de Liège	173,00 €
780/332-02	TV communautaire - Ma Télé	8.646,18 €
832/332-02	Le Foyer Espérance à BIOUL	375,00 €
832/332-02	ASBL Globul'in à Dinant	375,00 €
832/332-02	Handicapés :	
	Assoc.Chrétienne des invalides et Handicapés BIOUL	375,00 €
	La Mouche d'API à 5620-SAINT-GERARD	375,00 €
871/332-02	Croix Rouge de Belgique Section de DINANT	125,00 €
	TOTAL	***70.416,78 €***

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES 2018 : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le tableau des travaux extraordinaire pour l'exercice 2018 conformément à la liste intégrale remise à chaque Conseiller communal dans son dossier "budget 2018", sauf en ce qui concerne le point référencé n° de projet 20180014 (56301/722-60) "aménagement centre nautique Anhée (1ère phase) : 1.500.000,00, subsides 1.075.000,00 - emprunt : 425.000,00 (56301/961-51) voté par 11 voix POUR et 4 voix CONTRE (M. MOUTON, M. THEUNISSEN, M. PLUYMERS et M. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUI de VILLERMONT).

BUDGET COMMUNAL 2018 : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'arrêter le budget communal de l'exercice 2018 comme suit :

1. Par 11 voix POUR, 3 CONTRE (M. THEUNISSEN, M. PLUYMERS et M. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT) et 1 abstention (M.MOUTON) pour ce qui concerne le service ordinaire du budget de l'exercice 2018 tel que repris au tableau récapitulatif tel que détaillé ci-dessous et par 11 voix POUR et 4 voix contre (M. MOUTON, M. THEUNISSEN, M. PLUYMERS et M. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT) pour ce qui concerne le service extraordinaire du budget de l'exercice 2018 tel que reprise au tableau récapitulatif tel que détaillé ci-dessous :

	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Recettes totales exercice proprement dit	*7.808.768,44 €*	*3.615.775,00 €*
Dépenses totales exercice proprement dit	*7.729.617,51 €*	*3.588.458,12 €*
Boni / Mali exercice proprement dit	*79.150,93 €*	*27.316,88 €*
Recettes exercices antérieurs	*49.711,92 €*	*0,00 €*
Dépenses exercices antérieurs	*165.783,09 €*	*0,00 €*
Prélèvements en recettes	*50.129,28 €*	*149.683,12 €*
Prélèvements en dépenses	*0,00 €*	*177.000,00 €*
Recettes globales	*7.908.609,64 €*	*3.765.458,12 €*
Dépenses globales	*7.895.400,60 €*	*3.765.458,12 €*
Boni / Mali global	*13.209,04 €*	*0,00 €*

2. Tableau de synthèse ordinaire : par 11 voix POUR et 4 voix contre (M. MOUTON, M. THEUNISSEN, M. PLUYMERS et M. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT) :

Budget 2017	Après la dernière MB	Adaptations en plus	Adaptations en moins	Total après adaptations
Prévisions de recettes	€ 8.381.062,31	€ 0,00	€ 0,00	€ 8.381.062,31
Prévisions de dépenses	€ 8.366.878,84	€ 0,00	€ 35.528,45	€ 8.331.350,39
Résultat budgétaire présumé au 31/12/2017	€ 14.183,47	€ 0,00	-€ 35.528,45	€ 49.711,92

3. Tableau de synthèse extraordinaire : par 11 voix POUR et 4 voix contre (M. MOUTON, M. THEUNISSEN, M. PLUYMERS et M. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT) :

Budget 2017	Après la dernière MB	Adaptations en plus	Adaptations en moins	Total après adaptations
Prévisions de recettes	€ 7.927.708,42	€ 0,00	€ 2.969.000,00	€ 4.958.708,42
Prévisions de dépenses	€ 7.927.708,42	€ 0,00	€ 2.969.000,00	€ 4.958.708,42
Résultat budgétaire présumé au 31/12/2017	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00

4. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer), à l'unanimité :

		Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	831/435-01	€ 580.000,00	
FE ANHEE	79001/435-01	€ 31.514,05	
FE ANNEVOIE	79002/435-01	€ 4.266,21	
FE BIOUL	79003/435-01	€ 19.130,05	
FE DENEE	79004/435-01	€ 11.780,92	
FE HAUT-LE-WASTIA	79005/435-01	€ 1.943,29	
FE WARNANT	79009/435-01	€ 3.415,01	
FE protestante de Namur	79010/435-01	€ 256,80	
Zone de police	330/435-01	€ 547.991,24	
Zone de secours	351/435-01	€ 402.300,93	
Autre:			

5. Le tableau de bord prospectif unifié tel quel présenté et qui sera annexé à la présente délibération, à l'unanimité.

NOCES D'OR, DE DIAMANT, DE PLATINE ET CÉLÉBRATION DES CENTENAIRES - FIXATION DES MONTANTS ATTRIBUÉS ET DES MODALITÉS D'EXÉCUTION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Art.1 : pour les noces d'or, de diamant et de brillant : à la date anniversaire du mariage et pour les centenaires : à la date d'anniversaire, le collège communal et les conseillers communaux invités se rendront au domicile du ou des jubilaires pour leur remettre une somme de

125€ sous forme de chèques commerce d'une valeur de 125€, soit 5 chèques d'une valeur faciale de 20€, et 5 chèques d'une valeur faciale de 5€.
Art.2 : Les chèques seront confiés à M. Jules DUMONT, 1er échevin, qui est chargé de l'organisation des réceptions et de la répartition desdits chèques.
Art.3 : Pour les frais de fleurs (75€) et de cadeau, le crédit budgétaire sera prévu au budget ordinaire de l'exercice 2018.

PERSONNEL COMMUNAL : STATUT PÉCUNIAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Article 1 : D'annuler la décision du 9 novembre 2017 par laquelle le Conseil communal marque son accord sur le projet de Statut pécuniaire, et ce en raison de l'absence d'une demande d'avis de légalité préalable faite à la Receveuse régionale sur le projet de décision.
Article 2 : De marquer son accord sur les diverses modifications apportées au Statut pécuniaire du personnel communal.
Article 3: De transmettre le Statut pécuniaire ainsi que les décisions du Conseil communal pour approbation à l'autorité de tutelle.

VENTE DE PARCELLES BOISÉES À BIOUL - ACCORD DÉFINITIF : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er. De marquer son accord définitif sur la vente à M. et Mme Anne et Jean-Luc LALOUX-CHAMPION à BIOUL, d'une emprise de 5ha 68a 72ca sur les parcelles cadastrées à Bioul, rue d'Arbre, Section B N°78 - 79 W - 175 G - 165 A - 164 P - 163 K - 176 A - 76 A - 76B, telles que définies dans le plan du 30/11/2017 dressé par le géomètre mandaté à cet effet pour un montant de 18.957,33€ pour le fond et 12.284€ pour les arbres, soit un montant total de 31.241,33€, auxquels viendront s'ajouter les frais de notaire, de mesurage, de publicité et d'expertise, à charge de l'acheteur;
Art. 2. Cette vente définitive ne se fera que sous réserve de l'accord du Ministre compétent pour accorder la vente selon l'article 53 du Code forestier.
Art. 3. De marquer son accord définitif sur l'achat, pour l'euro symbolique, de l'assiette du sentier n°63 modifié conformément à la décision du conseil communal du 22 août 2017, en ce compris le nouveau pont surplombant le Burnot et identifié sur le plan susmentionné comme "ouvrage d'art à créer". Cette assiette sera affectée au domaine publique de la Commune d'Anhée, de même que le pont.
Art. 4. D'approuver les actes de ventes rédigés à ces fins par Maître Grandjean et de donner mandat au Bourgmestre, à la Directrice générale et à la Receveuse régionale pour les signer.
Art. 5. De s'engager à utiliser la recette de cette vente, soit 31.241,33€, pour l'achat de parcelles boisées dans les plus brefs délais et selon les opportunités qui se présenteront dans le respect des prix estimés selon la circulaire du 23 février 2016 portant sur les opérations immobilières des pouvoirs locaux; ceci afin d'éviter, à terme, toute diminution de la superficie du domaine forestier communal.
Art. 6. De déclarer que l'opération d'achat de l'assiette du sentier n°63 est d'utilité publique.

PARTENARIAT PROVINCE/COMMUNE - OUVRAGE SUR LES PAYSAGES: MISE EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES - ADAPTATION DU PRIX DE VENTE : DÉCISIONS

Vu la décision du Conseil communal du 3 mai 2017 fixant à 20 € (l'exemplaire) le prix de vente du livre "Paysages, mémoire de nos territoires" tous frais compris;
DECIDE, A L'UNANIMITE: de marquer son accord sur la proposition de vendre à 14€ l'ouvrage "Paysages, mémoire de nos territoires", aux libraires qui l'achèteraient pour le vendre dans leur établissement.

ACQUISITION MOBILIER PLAINE DE JEUX PETIT-BOIS ANHÉE AVEC PLACEMENT : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX : DÉCISIONS

Attendu que la commune est propriétaire d'un terrain situé à côté de l'école ; que cette parcelle convient parfaitement pour l'installation de jeux destinés aux enfants en bas âge ;
Considérant le cahier des charges relatif au marché “Acquisition mobilier plaine de jeux Petit-Bois Anhée avec placement” établi par le Service Travaux ;
DECIDE, A L'UNANIMITE: Art.1 : D'abroger sa décision du 28 avril 2016 susvisée.
Art. 2 : D'approuver le nouveau cahier des charges N° 2015/016 et le montant estimé du marché “Acquisition mobilier plaine de jeux Petit-Bois Anhée avec placement”, établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution

des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 22.370,00 € hors TVA ou 27.067,70 €, 21% TVA comprise.
Art.3 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
Art.4 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, la DGO1 Direction générale opérationnelle 'routes et bâtiments', direction des Bâtiments subsidiés et des Infrastructures sportives à Namur.
Art.5 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018.

ACQUISITION MOBILIER PLAINE DE JEUX BIOUL AVEC PLACEMENT: MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX: DÉCISIONS

Attendu que le souhait de l'administration communale est de doter le quartier -Ermitage - A. Colot – Chaurnoy d'une plaine de jeux ;
Attendu que la commune est propriétaire d'un terrain situé à côté du n°1 de la rue Alfred Colot, que cette parcelle convient parfaitement pour l'installation de jeux destinés aux enfants en bas âge ;
DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1 : D'abroger sa décision du 28 avril 2016 susvisée.
Art. 2 : D'approuver le nouveau cahier des charges et le montant estimé du marché “Acquisition mobilier plaine de jeux Bioul avec placement”, établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 19.940,00 € hors TVA ou 24.127,40 €, 21% TVA comprise.
Art. 3 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
Art. 4 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante DGO1 Direction générale opérationnelle 'routes et bâtiments', direction des Bâtiments subsidiés et des Infrastructures sportives à Namur.
Art. 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018.

TRAVAUX MAINTENANCE BÂTIMENTS COMMUNAUX 2018: MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1 : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché “Travaux maintenance bâtiments communaux 2018”, établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 13.046,28 € hors TVA ou 15.786,00 €, 21% TVA comprise.
Art. 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
Art. 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire 2018.

TRAVAUX MAINTENANCE ACCESSOIRES DE VOIRIE 2018 : MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1 : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché “Travaux maintenance accessoires de voirie 2018 : acquisition de fournitures”, établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 26.386,68 € hors TVA ou 31.927,88 €, 21% TVA comprise.
Art. 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
Art. 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire 2018.

ACQUISITION DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION 2018 : MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1 : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché “Acquisition de matériel de signalisation (2018)”, établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 6.374,70 € hors TVA ou 7.713,39 €, 21% TVA comprise.
Art. 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
Art. 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire 2018.

ACHAT DE SEL DE DÉNEIGEMENT 2018 : MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1 : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché

“Achat de sel de déneigement 2018”, établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.800,00 € hors TVA ou 15.488,00 €, 21% TVA comprise.
Art. 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
Art. 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget ordinaire 2018.

DÉNOMINATION D'UNE VOIRIE COMMUNALE À SALET : DÉCISION

Attendu que l'actuelle rue des Bruyères à Salet est particulièrement longue;
Attendu que de nouvelles habitations vont être construites dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement prévu dans ladite rue;
Attendu qu'il conviendrait de distinguer le tronçon de l'actuelle des Bruyères compris entre le début de la côte de Salet et son carrefour avec la rue de Foy et de lui attribuer un autre nom de rue;
Vu la proposition de dénomination de rue de Caneva et l'accord à propos, de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie - Section wallonne, représentée par M. Jean GERMAIN et transmis en date du 13 octobre 2017;
DECIDE, A L'UNANIMITE: de marquer son accord : - pour que le tronçon de voirie communale situé à Salet, entre le début de la côte de Salet et le carrefour avec la rue de Foy soit dénommé "rue de Caneva".

Point(s) supplémentaire(s)

Question orale de M. le Conseiller communal Y. MOUTON : Problématique de noms de rue sur la commune : M. MOUTON partage la difficulté rencontrée dernièrement lors de l'appel du SMUR en son domicile (rue Sur les Mossiats). En effet, il s'avère que l'adresse "Mossiat" encodée dans le GPS du service de secours a conduit le SMUR vers le quartier existant de Mossiat à Bioul au lieu du village d'Haut-Le-Wastia; l'équipe des secours ayant par conséquent et malheureusement pris du retard et dérangé un tiers. Il constate également le même problème pour la rue de Moulins à Haut-Le-Wastia et la rue du Moulin à Denée. M. le Conseiller communal J. THEUNISSEN insiste pour que l'on remédie à cette question, de manière à éviter des quiproquos inutiles. Pour M. Y. MOUTON, il s'agit également d'une question de sécurité. M. le Bourgmestre L. PIETTE propose que l'on regarde à ce dossier.